

Bruxelles, le 17 juin 2024
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0055(COD)**

**11006/24
COR 1**

**TRANS 305
CODEC 1508
JAI 996
CATS 59
COPEN 313**

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	10044/24
N° doc. Cion:	6796/23
Objet:	Proposition de directive sur les effets de certaines décisions de déchéance du droit de conduire dans l'ensemble de l'Union – Rapport sur l'état des travaux

Dans le document 11006/24 INIT, page 2, point 7, la dernière phrase doit se lire comme suit:

"Toutefois, le service juridique du Conseil a mis en doute la validité du concept d'effets dans l'ensemble de l'Union, étant donné qu'un État membre ne peut pas garantir que ses décisions nationales de déchéance du droit de conduire soient mises en œuvre par les autres États membres."